

## « L'Ofpra subit de plein fouet les failles du système européen de l'asile »

Dans un article du journal *Le Monde*, du 08.01.2018, le directeur de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra), Pascal Brice, analyse les données 2017 de la demande d'asile.

*Voici des extraits de son interview.*

### **Pour la première fois de son histoire, l'Ofpra a enregistré 100 000 demandes d'asile en 2017.**

Le cap des 100 000 demandes d'asile, dont près de 43 000 ont abouti à un statut de réfugié ou à une protection subsidiaire, est symbolique, certes, mais ne doit pas être interprété comme un afflux massif. Il s'agit d'une hausse de 17 % par rapport à l'année précédente et n'oublions pas que l'Allemagne enregistre encore deux fois plus de demandeurs que nous. Cette augmentation ne nous a pas empêchés de réduire fortement nos délais d'instruction des dossiers : environ trois mois aujourd'hui, et nous poursuivons nos efforts pour atteindre deux mois cette année.

### **Les entrées en France concernent de plus en plus souvent des migrants africains.**

Nous voyons apparaître quatre pays d'Afrique subsaharienne parmi les dix nationalités les plus demandeuses : le Soudan, la Guinée, la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo (RDC). Les Albanais sont encore les premiers demandeurs.

Leur taux de protection est à l'office de 6 %, pour plus de 27 % toutes nationalités confondues... La forte présence d'Albanais, qui fuient essentiellement la misère, a fait légèrement baisser le taux moyen de protection par rapport à 2016. En revanche, les niveaux de protection des Syriens (95 %), des Afghans (83 %) ou des Soudanais (60 %) restent élevés en raison des persécutions ou des conflits dans ces pays.

### **Il est parfois difficile de déposer sa demande d'asile en France.**

Nous devons rapidement parvenir en tout point du pays à une prise en charge complète, digne, juste et rapide de chaque demandeur d'asile, c'est une question de moyens, mais au-delà c'est une véritable révolution culturelle qu'il faut conduire en France et en Europe : il faut arrêter de croire que faire attendre les gens, tenter de les dissuader, arrangerait quoi que ce soit. Cela ne fait qu'aggraver les choses pour tout le monde.

### **A Calais il n'est plus possible d'y déposer une demande d'asile**

Il faut sur ce territoire, où nous nous substituons de fait aux Britanniques, renouer le fil de l'asile patiemment tissé pendant deux ans avec l'aide des associations et interrompu fin 2016 après l'évacuation complète du bidonville. Je comprends que les démarches ne se fassent pas sur place. Mais cela suppose que les personnes qui, malgré tout, arrivent dans cette impasse, et qui, au vu de leurs nationalités, ont toute chance de relever du droit d'asile, y soient dûment informées de leurs droits et accompagnées vers des hébergements et un accès à la demande d'asile quelque part sur le territoire national.

### **Le règlement de Dublin, qui renvoie les demandeurs d'asile dont les empreintes ont été enregistrées ailleurs en Europe, se solde par de nombreux retours.**

L'application actuelle des textes nous empêche d'instruire leur dossier dans un premier temps et en définitive, nous les récupérons ensuite, épuisés par de coûteux mois d'attente... Ce qui n'est bon pour personne.

La solution passe par la mise en place d'un office européen de l'asile, indépendant comme l'est l'Ofpra dans notre pays, mais aussi une répartition solidaire des réfugiés entre les pays européens.

### **M. Collomb souhaite recenser le statut des migrants dans l'hébergement d'urgence.**

Il est normal que l'Etat souhaite connaître la situation administrative des personnes qui séjournent sur le territoire, mais cela doit se faire dans le respect de l'accueil inconditionnel des personnes en détresse, comme du travail des acteurs sociaux, et dans un climat de confiance qui suppose notamment que chacun puisse être convaincu que l'on garantit effectivement un accès rapide à l'examen de la demande d'asile.

### **Le débat se poursuivra autour du projet de loi au printemps.**

En espérant qu'il sera l'occasion de cesser les confusions entre le droit d'asile et la politique migratoire, car elles desservent toutes, l'accueil des réfugiés. Pour cela, il nous faut être totalement irréprochable sur l'exercice effectif du droit d'asile. La politique migratoire, elle, relève d'autres choix du gouvernement dont la mise en œuvre n'incombe pas à l'Ofpra. J'inciterais cependant volontiers à la réflexion sur des situations humanitaires qui nous interpellent, parce que le droit d'asile s'y trouve désarmé, comme pour les déplacés climatiques mais aussi des migrants qui ont été détruits physiquement et psychologiquement par leur parcours migratoire – on pense aujourd'hui à l'enfer libyen – mais ne relèvent pas de l'asile car ils n'ont pas fait l'objet de menaces dans leur pays d'origine

[cercledesilence.colmar@orange.fr](mailto:cercledesilence.colmar@orange.fr)

[www.facebook.com/cercledesilencecolmar](http://www.facebook.com/cercledesilencecolmar)